



Lettre de liaison entre les Citoyens et le Politique, pour une Politique juste et efficace mise délibérément au service de l'Homme, à commencer par le plus démuné.

N° 44 Mai 2012 - 2,30 euros

Lettre ouverte aux deux candidats à la Présidence Française

Monsieur le Président,
Monsieur le Député,

Dans quinze jours, l'un de vous sera le Président de la République Française.

Il devra notamment à régler le problème de l'emploi et du pouvoir d'achat. Or, sans une inflexion majeure donnée aux négociations sur le commerce mondial, il n'y parviendra jamais. Voici pourquoi.

Si l'on accepte d'appeler un chat un chat, sans s'encombrer de précautions de langage, on peut résumer ainsi l'équation du marché du travail :

« Dans une économie où le système social offre une réelle protection aux salariés, le taux de chômage doit être suffisamment élevé pour que la pression salariale soit faible, si les actionnaires exigent une rentabilité du capital forte.

Si l'on veut un taux de chômage faible, il faut alors réduire la protection sociale, pour respecter le rapport de force ci-dessus décrit ».

Viviane Forester, dans son livre « L'horreur économique », paru en 1998, résumait cyniquement les termes de cette équation : « **aux Etats Unis, l'emploi est favorisé au détriment des salaires, alors qu'en Europe, les salaires le sont au détriment de l'emploi. Peut-être. Mais rien nulle part ne joue au détriment du profit !** » (livre paru en 1998 !)

Regardons l'Europe. Le chômage est plus faible en Allemagne, mais la pauvreté y explose. Depuis 2007, la France emprunte la voie des Etats Unis, et nous voyons sous nos yeux se développer en France les travailleurs pauvres.

Les deux termes de l'équation (chômage fort avec protection sociale forte, ou emploi fort, avec nombreux travailleurs pauvres) sont aussi mauvais et dangereux l'un que l'autre pour l'équilibre de la société. Ils illustrent une mauvaise gestion du pays.

Quelles conclusions en tirer ?

Nous proposons une réponse dans les pages suivantes. C'est un « copier-coller » d'une suggestion du Président de la République Française évoquée par trois fois sur la scène internationale dans l'indifférence générale de la majorité, de l'opposition, de la presse, de la société civile et de l'Europe ! Elle n'a pas été reprise pendant la campagne. C'est dramatique.

Cette réponse est un cadre pour la mondialisation. Elle ne règlera pas seule tous les problèmes franco-français. En revanche, sans cette réponse, qui vise à redonner de la cohérence à la mondialisation, les problèmes nationaux, quel que soit le pays concerné, ne pourront jamais trouver de réponse satisfaisante.

Bertrand de Kermel
Président

53 grand Rue – 60540 PUISEUX LE HAUBERGER – Tél/fax : 03 44 26 56 07

Site internet : www.pauvrete-politique.com

e-mail : pauvrete.politique@9online.fr

L'équation du marché du travail est-elle bien posée ?

Cette équation repose sur le fonctionnement actuel de la mondialisation. Dans son principe, la mondialisation est une bonne chose. Le repli sur soi n'est jamais porteur d'avenir.

En revanche, le cadre de la mondialisation tel qu'il a été tracé, fausse le marché du travail au détriment des salariés, car il comporte de graves lacunes. En voici quelques unes.

1 - Le principe de la réciprocité des échanges n'existe pas. On ne le trouve ni dans les faits (déséquilibres avec la Chine, par exemple) ni dans le droit, car le problème fut évacué dans les négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Or, la mondialisation ne peut être bénéfique pour tous que dans la réciprocité des échanges. C'est la base même de la pensée de tous les économistes.

2 - Il n'existe pas de système monétaire digne de ce nom. Nous sommes aujourd'hui dans un « non système monétaire », affirmait à juste titre le Président de la République française en janvier 2011 lors de ses vœux à la presse. Cela conduit à une concurrence parfaitement déloyale.

3 - La corruption et les paradis fiscaux ont pris un essor sans précédent. Le développement des paradis fiscaux et la corruption qui bat son plein sur la planète sont de vraies gangrènes du marché mondial (voir le dernier rapport de l'ONG Transparency International sur la corruption et le pitoyable classement de la France).

Ils se développent notamment parce que le champ d'action des Tribunaux est resté national, alors que les grands acteurs économiques évoluent sur l'ensemble de la planète. Il faut ajouter que les Tribunaux coopèrent très mal entre eux sur la planète, ce qui paralyse l'action des juges.

Cela explique que de nombreux abus restent et resteront impunis. Pourquoi s'en priver, puisque ce problème n'est jamais discuté sérieusement dans les réunions internationales ? (Voir les nombreux livres

écrits par des juges français sur ce point depuis vingt ans).

4 - Jamais dans l'histoire, il n'y a eu simultanément une libéralisation des échanges de biens et de capitaux. Cette double libéralisation a complètement déséquilibré le rapport de force entre les Politiques et les grands acteurs économiques mondiaux, au profit de ces derniers.

Les délocalisations d'usines et de capitaux sont devenues très faciles. Voilà pourquoi le pouvoir des très grands acteurs économiques est devenu considérable, car ils manient le chantage à la délocalisation lorsque les conditions faites par un Etat ne leur plaisent pas. Contraints et forcés, les politiques leur cèdent.

5 - La fiscalité devient quasiment facultative pour certains grands acteurs économiques. Toujours au titre des anomalies, on peut citer les manipulations fiscales rendues possibles par le fait que le commerce est mondialisé mais que les contrôles fiscaux sont restés nationaux (problème des prix de transferts intra-groupes). Cela permet de transférer une grande partie des bénéfices dans des paradis fiscaux, au détriment des pays dans lesquels les filiales exercent leurs activités.

6 - Le comble : les dysfonctionnements de l'Europe. L'Europe a été mal construite. Elle n'a pas de projet. Preuve en est : elle permet tous les dumpings sociaux, fiscaux et environnementaux, le tout, dans un système de monnaie unique...

On peut affirmer que des fermetures d'usines qui étaient un non sens économique ont eu lieu en France en raison par exemple du dumping fiscal et social pratiqué à grande échelle par l'Irlande.

7 - D'où la priorité des priorités donnée au profit à court terme, car personne ne peut plus s'y opposer dans le contexte actuel.

D'où l'équation décrite ci-dessus au sujet du marché du travail, qui, de proche en proche, finit par atteindre même les emplois non délocalisables. Cela ne peut que conduire à la pauvreté et à la récession.

Beau projet de société, en vérité !

Toutefois, la vraie raison du déséquilibre du marché du travail est ailleurs

Les anomalies dénoncées ci-dessus accentuent le déséquilibre du marché du travail. Elles sont des facteurs aggravants, mais elles ne sont pas en elles-mêmes créatrices de ce déséquilibre, qui a une cause plus structurelle.

Revenons un instant sur l'histoire récente.

Pendant les trente glorieuses, le marché du travail s'équilibrait.

A l'époque, l'économie était centrée sur des territoires géographiques : nos États-Nations. La délocalisation des entreprises était extrêmement difficile. Le contrôle des changes rendait quasiment impossible la fuite des capitaux. Le niveau des droits de douane nous protégeait des importations.

Le droit du commerce et le droit du travail étaient au même niveau. Ils étaient régis par des Lois aussi contraignantes les unes que les autres. Les manquements étaient sanctionnés l'un comme l'autre par des Tribunaux (Tribunaux de commerce, et Conseils d'Prud'hommes).

Quant à l'environnement, ce n'était pas un sujet. La concurrence était donc loyale entre toutes les entreprises, car elles étaient soumises aux mêmes charges et aux mêmes contraintes.

C'est ce qui explique que le progrès était partagé.

La mondialisation a battu en brèche cet équilibre.

Depuis les années 90, le cadre de la mondialisation résulte essentiellement des accords signés par les États à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Ce sont eux qui posent problème.

Les défenseurs de l'OMC affirment que ces accords sont bénéfiques, car ils régulent la mondialisation.

Ce n'est pas exact, pour les raisons suivantes.

1 - Les négociations de l'OMC sont des accords internationaux. A ce titre, ils s'imposent à tous les États. En cas de contradiction entre le droit français et un accord international signé par la France, c'est l'accord international qui l'emporte.

2 - Les accords de l'OMC ne traitent que des aspects du commerce et de la concurrence¹. Ils font l'impasse les conditions sociales et environnementales dans lesquelles sont fabriqués les produits échangés sur la planète.

3 - Conséquence : le déséquilibre a été instauré par ces accords de l'OMC. Un État ne peut en aucun cas s'opposer à l'entrée sur son territoire sans droits de douane d'un bien fabriqué par des quasi-esclaves et dans de mauvaises conditions environnementales. Il serait condamné à de très fortes amendes par le Tribunal de l'OMC.

Si bien que pour « rester compétitif », il doit tirer vers le bas ses ambitions sociales et environnementales. Jusqu'où ? Personne ne l'a jamais dit. On se contente d'affirmer qu'il faut être compétitif.

4 - Comme le profit est la priorité N° 1, et que nul ne peut plus désormais s'y opposer en raison de tout ce qui précède, on en arrive tout naturellement à l'équation du marché du travail décrite à la page 1.

Comment rétablir les équilibres ?

Au niveau international, il faut négocier sans attendre pour « placer sur un pied d'égalité le droit de la santé, le droit du travail, le droit de l'environnement et le droit du commerce ».

Pour cette négociation multilatérale, une des solutions techniques consiste à utiliser le système dit de la question préjudicielle. Cela fonctionne parfaitement dans la plupart des pays développés.

L'idée est que « l'OMC ne peut plus être seule à décider de tout et que chaque institution spécialisée doit avoir sa part dans la définition des normes internationales et dans leur mise en œuvre.

¹ Sauf très rares situations totalement exceptionnelles

Le cadre de la mondialisation serait construit de la façon suivante :

1 – L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ne subirait pas de changement. Elle fixe des normes sur le commerce qui sont obligatoires. L'Etat qui ne les respecte pas peut-être condamné à de très fortes amendes. Elle dispose d'un Tribunal, et celui-ci fonctionne.

2 – L'Organisation Mondiale du Travail (OIT) évoluerait fortement. Actuellement, elle fixe des normes sur les conditions du travail, mais elles ne sont pas obligatoires. Les Etats sont libres de les appliquer ou non. Les statuts de l'OIT prévoient un Tribunal, mais il n'a jamais été mis en place (Les esprits ne sont pas prêts...). Pour rééquilibrer la mondialisation et remettre l'économie au service de l'Homme, il faut que ces normes deviennent obligatoires, car elles tiennent compte de la situation des pays en développement. Il faut enfin créer le Tribunal prévu par les statuts de l'OIT.

3 – Enfin, une Organisation Mondiale de l'Environnement serait créée, avec son Tribunal, charge à elle de fixer des normes de progrès dans le domaine de l'environnement.

En ce qui concerne d'une part la création de cette future Organisation Mondiale de l'Environnement et d'autre part l'évolution proposée de l'Organisation Internationale du Travail, il faut prévoir des délais suffisants pour que les réformes se mettent en place. L'essentiel est de prévoir des progrès chaque année, même si ce ne sont que des petits pas.

La priorité est de fixer AUJOURD'HUI l'objectif, et qu'il soit admis que si les progrès ne se produisent pas, les Etats puissent installer des protections minimum aux frontières.

Cette proposition de réforme repose sur l'idée que les institutions spécialisées puissent intervenir dans les litiges, notamment les litiges commerciaux, par le biais de questions préjudicielles. Ainsi :

1 - l'Organisation Internationale du Travail aurait son mot à dire auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce, du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale dès lors que seraient en jeu les

normes fondamentales qu'elle est chargée de faire respecter.

2 - La future Organisation mondiale pour l'environnement serait obligatoirement saisie en matière de dumping environnemental.

3 - Le FMI serait obligatoirement saisi quand se trouverait posée une question relative au dumping monétaire ou à ce que l'on pourrait qualifier de « dumping prudentiel ».

De la sorte, la logique marchande ne pourrait plus l'emporter sur toutes les autres et toutes les règles deviendraient véritablement des normes que chaque institution internationale spécialisée s'appliquerait à faire respecter pour ce qui concerne son domaine de compétence.

Le juge du commerce ne serait plus le seul à décider. Ainsi le droit commercial ne serait plus le seul à prévaloir.

C'est la seule façon de remettre l'économie au service de l'Homme, dans le Monde et en France.

Extrait du discours du président de la République Française prononcé le 15 juin 2009 à l'OIT :

«... On sait l'énergie que la France a mise à faire valoir le respect de la diversité culturelle. Elle mettra la même énergie à placer sur un pied d'égalité le droit de la santé, le droit du travail, le droit de l'environnement et le droit du commerce. Elle mettra la même énergie à lutter contre la tentation du protectionnisme et à défendre l'idée que l'OMC ne peut pas être seule à décider de tout et que chaque institution spécialisée doit avoir sa part dans la définition des normes internationales et dans leur mise en œuvre ».

La France tiendra t-elle cette promesse lors du Sommet Mondial du développement durable de RIO en juin prochain ? Au contraire, va t-elle plier devant les lobbies, et « oublier » cette idée majeure ?

L'enjeu est fondamental. Il dépasse largement nos clivages droite-gauche.

Peut-on, à gauche comme à droite, défendre la valeur « travail », considérer que le problème du réchauffement climatique est majeur, et laisser le droit du commerce au –dessus de tous les autres ?